Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro TM, veuillez visiter :
bacprotm.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro TM

Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-TM-E52** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2,5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : l'organisation de la paix après 1945 (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : l'évolution d'une aire urbaine (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et responsabilité (4 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprotm.fr/assets/annales/bac-pro-tm/Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique/2026/Bac Pro TM - Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : l’organisation de la paix après 1945

La partie s’appuie sur un extrait de l’article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies, signée à San Francisco en 1945. Il faut analyser l’engagement des États à préserver la paix et replacer la création de l’ONU dans le contexte de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Question 1.1. Présentez le document DT 1 en précisant sa nature, son auteur ou l’organisation à l’origine du texte, sa date et ses destinataires.

DT 1 est un **extrait de texte juridique**, tiré de l’article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies. La Charte est élaborée et adoptée par les États réunis à la conférence de San Francisco, puis signée le 26 juin 1945. Elle entre en vigueur le 24 octobre 1945. Ses destinataires sont les États membres de l’ONU : ils sont tenus de respecter les engagements inscrits dans la Charte.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Extrait juridique de la Charte des Nations unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945 et destinée aux États membres.

Question 1.2. Expliquez le sens de l’engagement énoncé dans l’article 2, paragraphe 4, de la Charte. Relevez les deux formes d’action que les États membres s’engagent à éviter.

L’article engage les États membres à ne pas recourir à la force dans leurs relations internationales. Il protège l’intégrité territoriale et l’indépendance politique des États et vise à prévenir les agressions. Le texte nomme deux formes d’action interdites :

- la menace de la force ;
- l’emploi de la force, contre un État ou d’une manière incompatible avec les buts de l’ONU.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les États s’engagent à éviter la menace de la force et son emploi dans leurs relations internationales.

Question 1.3. Replacez l’adoption de la Charte dans le contexte de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Indiquez la date de la conférence de San Francisco, puis expliquez l’objectif principal poursuivi par la création de l’Organisation des Nations unies.

La Charte est adoptée dans le contexte des destructions et des violences de la Seconde Guerre mondiale. La conférence de San Francisco se déroule du 25 avril au 26 juin 1945, alors que la guerre se poursuit encore contre le Japon. La capitulation allemande en Europe a été signée le 8 mai 1945.

En créant l’ONU, les États veulent prévenir un nouveau conflit mondial et organiser la coopération internationale. Son objectif principal est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Conférence de San Francisco : du 25 avril au 26 juin 1945. Objectif principal de l'ONU : maintenir la paix et la sécurité internationales.

Question 1.4. Montrez la portée et une limite de l'extrait. Distinguez ce que le texte affirme de ce qu'il permet d'établir sur le respect effectif de cet engagement par les États.

> Les États membres s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales.

La portée de l'extrait est donc de fixer une règle commune, juridiquement engageante pour les membres de l'ONU, afin de protéger la paix et l'intégrité des États. Mais il s'agit d'un texte normatif : il énonce ce que les États doivent faire, sans prouver qu'ils respectent effectivement cet engagement. Pour le vérifier, il faudrait confronter la règle aux actes des États et à l'histoire des conflits depuis 1945.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'extrait établit une obligation de ne pas recourir à la force, mais ne prouve pas que les États la respectent dans les faits.

2. Géographie : l’évolution d’une aire urbaine

Le dossier présente des données fictives sur l’aire urbaine de Valmont entre 2010 et 2020, concernant la population du pôle urbain et de sa couronne périurbaine. Les déplacements domicile-travail servent à étudier la recomposition de l’espace urbain et la dépendance de la couronne au pôle.

Question 2.1. Décrivez l’évolution de la population du pôle urbain et de celle de la couronne périurbaine entre 2010 et 2020. Appuyez-vous sur les valeurs du document DT 2.

Entre 2010 et 2020, la population du pôle urbain augmente légèrement, de 500 000 à 510 000 habitants. Celle de la couronne périurbaine progresse davantage, de 300 000 à 390 000 habitants. Les deux espaces gagnent donc des habitants, mais la croissance est surtout marquée dans la couronne. Ces données fictives illustrent une périurbanisation, c’est-à-dire le développement des espaces habités autour du pôle urbain.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La population augmente dans les deux espaces, surtout dans la couronne périurbaine.

Question 2.2. Complétez le DR 1 en calculant l’évolution de la population de chaque espace entre 2010 et 2020. Utilisez la formule : taux d’évolution en pourcentage = ((valeur en 2020 - valeur en 2010) / valeur en 2010) × 100. Arrondissez à l’unité si nécessaire et inscrivez le calcul et le résultat dans le tableau.

Le taux rapporte l’augmentation à la population de départ. Pour le pôle, le calcul donne 2 % ; pour la couronne, 30 %. Les résultats arrondis à l’unité sont inscrits dans le tableau du DR 1.

Espace	Calcul du taux d’évolution	Taux
Pôle urbain	((510 - 500) / 500) × 100	2 %
Couronne périurbaine	((390 - 300) / 300) × 100	30 %

DR 1 : calculs et taux complétés

Espace	Population en 2010, en milliers	Population en 2020, en milliers	Calcul du taux d’évolution	Taux d’évolution, en %
Pôle urbain	500	510	(510-500)/500×100	2 %
Couronne périurbaine	300	390	(390-300)/300×100	30 %

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pôle urbain : +2 % ; couronne périurbaine : +30 %.

Question 2.3. À partir des quatre indicateurs du document DT 2, expliquez en quoi ces données illustrent une recomposition de l'espace urbain et une dépendance de la couronne périurbaine au pôle urbain. Donnez deux éléments précis du document.

Les quatre indicateurs montrent une croissance plus forte de la couronne périurbaine : elle passe de 300 000 à 390 000 habitants, tandis que le pôle passe de 500 000 à 510 000. La dépendance fonctionnelle de la couronne au pôle est visible dans la hausse de la part de ses actifs qui y travaillent, de 42 % à 46 %. Le temps moyen de trajet vers le pôle augmente aussi, de 28 à 34 minutes. Ces données fictives illustrent une recomposition de l'espace urbain autour du pôle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La couronne croît plus vite et reste liée au pôle : la part des actifs qui y travaillent passe de 42 % à 46 %, et leur trajet moyen de 28 à 34 minutes.

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et responsabilité

La situation décrit un échange en ligne lié à une classe : un élève critique une décision du conseil de vie lycéenne, puis un autre diffuse une insulte visant son origine. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen invite à réfléchir aux limites de la liberté d'expression et aux démarches responsables en milieu scolaire.

Question 3.1. À l'aide du document DT 3, identifiez le droit exercé par l'élève qui critique une décision. Indiquez pourquoi une insulte visant l'origine d'une personne ne relève pas d'un exercice acceptable de ce droit.

L'élève exerce la **liberté d'expression**, protégée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : il peut exprimer son opinion sur la décision du conseil de vie lycéenne. Cette liberté n'autorise cependant pas tous les propos, car la loi sanctionne certains abus. Une insulte visant l'origine d'une personne porte atteinte à sa dignité et peut constituer une injure à caractère discriminatoire. Critiquer une décision est donc permis, mais cela ne justifie pas d'attaquer une personne en raison de son origine.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'élève exerce sa liberté d'expression en critiquant la décision. L'insulte visant l'origine constitue un abus possible de cette liberté et peut être sanctionnée par la loi.

Question 3.2. Relevez deux principes ou valeurs de la République concernés par la situation et expliquez leur lien avec les faits décrits.

Deux valeurs de la République éclairent la situation. **La liberté** permet à l'élève de donner son avis et de critiquer la décision du conseil de vie lycéenne, dans le respect des limites fixées par la loi. **L'égalité** signifie que chacun a les mêmes droits, quelle que soit son origine : l'insulte visant celle d'un élève contredit ce principe et porte atteinte à sa dignité. La fraternité est également concernée, car elle appelle au respect et à la solidarité envers la personne ciblée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Liberté d'expression et égalité : chacun peut débattre, mais nul ne doit être discriminé ou humilié en raison de son origine.

Question 3.3. Proposez deux démarches concrètes, adaptées au cadre scolaire, permettant de faire cesser la diffusion du message insultant et de traiter la situation de manière responsable.

Les membres du groupe peuvent agir sans relayer ni republier le message insultant :

1. Utiliser la fonction de signalement de l'application et demander le retrait du contenu. Une capture d'écran peut être conservée à titre de preuve, sans être diffusée.
2. Informer rapidement un adulte de l'établissement, par exemple le professeur principal ou le conseiller principal d'éducation, afin que les faits soient examinés et que l'élève visé soit accompagné.

Ces démarches limitent la diffusion et permettent un traitement responsable dans le cadre scolaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signaler le contenu et en demander le retrait, puis informer un adulte de l’établissement sans rediffuser l’insulte.

Question 3.4. Rédigez une réponse organisée de quelques lignes pour expliquer comment exercer sa liberté d’expression dans un débat tout en respectant les droits et la dignité d’autrui. Appuyez votre argumentation sur la situation proposée.

Dans un débat, chacun peut exprimer son opinion, y compris critiquer une décision du conseil de vie lycéenne. Pour respecter les droits d’autrui, il faut argumenter sur la décision plutôt que s’en prendre à la personne. Une insulte visant l’origine ne constitue pas une critique acceptable : elle atteint la dignité de l’élève et peut être sanctionnée par la loi.

Face à ce message, les élèves doivent éviter de le diffuser davantage, le signaler et demander l’aide d’un adulte. La liberté d’expression s’exerce donc avec responsabilité, dans le respect des droits et de la dignité de chacun.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Exprimer et défendre ses opinions sans insulter ni discriminer, puis signaler les propos qui portent atteinte aux droits et à la dignité d’autrui.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette sous-épreuve E52 du baccalauréat professionnel Technicien modeleur, session 2026, dure deux heures et a pour code 26-BCP-TM-E52. Son coefficient est 2,5. Elle évalue l'analyse de la Charte des Nations unies, l'interprétation de données sur une aire urbaine fictive et la réflexion sur la liberté d'expression, les droits d'autrui et la responsabilité citoyenne.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies interdit la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales.
- Le taux d'évolution se calcule ainsi : ((valeur finale - valeur initiale) / valeur initiale) × 100.
- La couronne périurbaine regroupe des communes autour du pôle urbain, notamment liées à celui-ci par les déplacements quotidiens.
- La liberté d'expression permet de communiquer ses opinions, mais les abus peuvent engager la responsabilité de leur auteur selon la loi.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter un texte, indiquez sa nature, sa source ou son auteur, sa date et ses destinataires.
- Appuyez les descriptions géographiques sur des valeurs précises et distinguez évolution absolue et taux d'évolution.
- Complétez le DR 1 avec le calcul et le résultat demandé, puis rendez-le avec la copie.
- En EMC, distinguez la critique d'une décision de l'insulte et justifiez les démarches proposées.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux d'évolution demandé dans le DR 1 ?

Soustrayez la valeur de 2010 de celle de 2020, divisez cette différence par la valeur de 2010, puis multipliez par 100. Inscrivez le calcul et le résultat en pourcentage, arrondi à l'unité si nécessaire.

Q : Comment distinguer la liberté d'expression d'un abus de cette liberté ?

La liberté d'expression permet de communiquer ses pensées et opinions. Elle n'autorise pas tout propos : l'article 11 de la Déclaration de 1789 rappelle que l'auteur doit répondre des abus définis par la loi.

Q : Comment organiser son temps pendant cette épreuve de deux heures ?

Le sujet ne fixe pas de durée par partie. Repérez les points attribués à chaque partie, répartissez votre temps en conséquence et gardez quelques minutes pour vérifier vos réponses ainsi que le DR 1 à rendre.

Q : Quels éléments sont attendus pour obtenir les points des réponses ?

Le sujet demande des réponses claires et justifiées lorsque cela est indiqué. Appuyez-vous sur les documents et les connaissances utiles, donnez des éléments précis quand la consigne le demande et respectez toutes les tâches attendues.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprotm.fr/assets/annales/bac-pro-tm/Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique/2026/Bac Pro TM - Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro TM : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.